

—Nous vous avons dérangé, hier, dit-il en balbutiant; j'en suis bien fâché; nous ne pensions pas aller si loin. Seulement nous voulions nous amuser un peu, entre camarades, avant de commencer notre préparation pour l'examen; car nous désirons être en mesure pour prendre notre première inscription de droit à la rentrée.

Quelque simples que fussent ces paroles en elles-mêmes, elles parurent à M. Imbert si extraordinaires dans la bouche de son fils, que, sans deviner le but qu'elles voilaient, il y soupçonna tout de suite une arrière-pensée, et se contenta de répondre froidement:—Vous ferez bien en effet de travailler.

Et l'entretien demeura là.

Il ne se passa rien d'extraordinaire, pendant le reste des vacances que nous devons mentionner, si ce n'est cependant les études assidues de Paul et d'Albert qui, avec l'aide d'un répétiteur, se préparèrent assez vaillamment à l'examen, sans toutefois négliger absolument les bons offices du cousin Thorigny à l'endroit des théâtres et des coulisses. Enfin, tant bien que mal, à l'aide d'une bonne mémoire et de quelques habiles souffleurs, ce qui suppose aussi de bonnes oreilles, on termina ses différends avec l'Université, on fut reçu bachelier et inscrit à l'École de droit. Paul ne voulait pas s'arrêter en si beau chemin, sans doute, car il montra une grande ardeur à suivre ses cours: il se faisait réveiller de grand matin pour arriver à l'heure; revenu pour le déjeuner, il mangeait en grand hâte, pour se retrouver aux cours d'après-midi au Collège-de-France ou à la Sorbonne; quelquefois il paraissait désolé de n'être pas arrivé à temps. Néanmoins, plus le moment approchait de s'expliquer nettement pour obtenir sa liberté, et plus notre jeune homme hésitait: il remarquait avec de secrets remords l'air souffrant de son père et la profonde altération de ses traits: il craignait d'aggraver encore ce triste état et de hâter quelques crise funeste. Car sa conscience élevant encore une voix importune, mais salutaire, ne lui permettait pas de se croire étranger à un chagrin si amer. Mais, d'un autre côté, des entraînemens nouveaux et violens se joignaient à la soif de l'indépendance: les complaisances de Thorigny avaient entraîné Paul à de folles liaisons, qui avaient aussi leurs exigences absolues, et devant elles les mouvemens du cœur les plus sacrés devaient s'éteindre froidement. Paul n'hésitait donc que sur la manière de formuler sa demande, car au fond sa résolution était inébranlable. Il eût voulu ménager son père en se donnant pleine et entière satisfaction. Mais comme, après avoir vainement remué dans sa tête mille expédiens, il n'en trouvait aucun qui pût réunir ces deux conditions si légitimes, il se décida pour le proverbe: *Prima sibi caritas*, à soi la première charité! Les proverbes ne sont-ils pas la sagesse des nations?

Il descendit donc résolument au cabinet de son père, et après s'être excusé du dérangement qu'il lui causait, il s'expliqua de la sorte:

—Je voulais vous communiquer, mon père, une idée qui m'est venue ces jours-ci, à propos de mes études de droit. Vous avez pu remarquer combien j'étais dérangé dans mon travail par l'éloignement où nous sommes de l'École..... Outre que j'ai grand-peine à suivre les cours, le temps que j'emploie pour aller et venir, ou que je perds à attendre entre deux leçons trop rapprochées, ne me laisse plus un moment pour rédiger mes notes ou pour étudier les auteurs; sans compter la fatigue et l'ennui de ces continuelles courses. J'ai donc pensé....que...si je prenais, avec votre permission, un petit logement dans les alentours de l'École de droit, je pourrais au moins employer convenablement toute ma journée et travailler de manière à..... vous causer quelque contentement.

M. Imbert écouta d'abord son fils avec une sorte de stupéfaction; mais lorsqu'il entendit la conclusion de cette étrange requête, il en devina promptement les véritables motifs: et alors il éprouva tant de dégoût et de colère d'une conduite si hypocrite, qu'il fut sur le point de saisir brusquement l'occasion de rompre avec un fils ingrat..... La réflexion le retint: il songea que, jusqu'au dernier moment, il était responsable de son fils, et que plus ce dernier cherchait à s'affranchir de l'autorité paternelle, plus ce lui était un devoir de veiller, coûte que coûte, sur un aussi déplorable caractère.

—Je ne puis accueillir votre demande, répondit-il en tenant son regard sévère attaché sur le visage troublé de Paul; vous êtes trop jeune pour avoir une si grande liberté. Quand vous serez votre maître, vous ferez ce que bon vous semblera, jusque-là je ne dois pas consentir à votre éloignement.

—Cependant, mon père, comment voulez-vous que je fasse? répondit Paul, avec l'embarras d'une personne qui se sent devinée; il m'est véritablement impossible de travailler avec quelque succès.....

—Vous vous êtes pris d'une ardeur bien soudaine pour le travail, reprit M. Imbert d'un ton ironique et méprisant; car cette duplicité prolongée excitait en son âme une profonde indignation.

—Pourquoi pas? dit Paul, ramimé par l'orgueil, on peut dédaigner des succès de collège et goûter des études plus sérieuses.

—Nous verrons! répondit sèchement M. Imbert.

—Enfin, mon père, s'écria Paul avec dépit, c'est vous-même qui me découragez aujourd'hui, et qui me condamnez à cette obscurité tant de fois reprochée!

M. Imbert ne put se contenir davantage.

—Va, va! tu es libre, s'écria-t-il, et je te condamne à subir toutes les conséquences de ta liberté!

Paul ne répondit rien et sortit en silence. Mais, sans perdre de temps, il se mit en quête d'un logis, l'eut bientôt arrêté, y fit transporter son mobilier, et huit jours environ après l'entretien qui précède, il prenait congé de son père.

—Paul, lui dit M. Imbert avec un calme sévère, prends garde à la conduite que tu vas tenir. Sache-le bien, on ne méprise pas impunément les conseils d'un père: je t'exhorte au travail et à la sagesse pour la dernière fois; mon devoir est rempli, désormais tu réponds de tes actions devant Dieu et devant les hommes!

La suite au prochain numéro.

A VENDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

TROUVÉ.

CELUI qui a perdu le 1er. volume du DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE F. X. DE TELLER, édition de 1818, le trouvera à l'Évêché de Montréal.

PERDU.

SI QUELQU'UN a trouvé le 1er. volume du GÉNIE DU CHRISTIANISME, PAR CHATEAUBRIAND, il est prié de le remettre à l'Évêché de Montréal.

NOUVEAU ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU, PETIT MANUEL DE

L'ARCHECONGRÈS

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

PETIT ABREGE DE GEOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA. suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix: 15 sols.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ETABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITE

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÈRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

DES CARTES DE TEMPERANCE TOTALE ET PARTIELLE.

ON trouve aussi constamment à ce Bureau, la collection des MÉLANGES RELIGIEUX reliés en 6 volumes.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		3d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

PREMIER
PARTIE.